

0 8 AVR. 2023

dossier n° PC 003 074 22 M0006

date de dépôt : 01 décembre 2022  
demandeur : PHOTOSOL DEVELOPPEMENT,  
représenté par M. GUINARD David  
pour : la construction d'un parc  
photovoltaïque  
adresse terrain : lieu-dit les Landes, à  
Chevagnes (03230)

DDT de l'ALLIER  
Affaire suivie par :  
Brigitte THEALLIER  
04 70 08 31 52

**Le directeur départemental des territoires  
à  
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT  
Représenté par M. GUINARD David  
40/42 RUE la Boétie  
75008 PARIS**

Monsieur,

Vous trouverez, ci-joint, l'avis du 08/03/2023 de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes.

En effet, les mesures proposées ne suffisent pas à éviter une perte nette de biodiversité et d'atteindre un impact non significatif sur les espèces dont les milieux ouverts font partie du domaine vital que ce soit pour la nidification ou l'alimentation alors que nous sommes au cœur même d'une zone de protection spéciale au titre de la Directive Oiseaux.

Malgré la préservation des haies et des arbres cavernicoles et malgré la gestion par pâturage ovin de la prairie future, la surface du territoire de chasse de nombreuses espèces sera impactée, plus de 50 % de la surface du projet.

A ce titre, le design du projet doit être revu pour conserver des bandes ensoleillées et non couvertes plus importantes, à minima 75 % (ce qui est préconisé dans le cadre de projets réellement agri-photovoltaïques) ou des mesures de compensation devront être proposées dans le cadre d'une demande de dérogation au titre des espèces protégées.

Dans ce cadre il conviendra de démontrer l'absence de solution de moindre impact.

D'une manière plus générale, ce projet conduit à une artificialisation notable d'espaces naturels et agricoles.

Le service a émis un avis défavorable au projet. Il serait plus pertinent de cibler en priorité des zones déjà artificialisées ou à proximité d'infrastructures déjà impactantes.

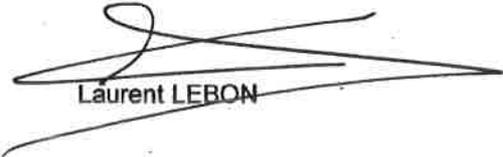
Aussi, au vu de ces éléments, pourriez-vous nous indiquer la suite que vous souhaitez donner à votre dossier ou nous faire part de l'abandon du projet.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Yzeure, le

0 3 AVR. 2023

Pour le Directeur Départemental des Territoires,  
Le Chef du Service et Urbanisme Durable des Territoires,

  
Laurent LEBON

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES DE L'ALLIER  
Service Aménagement et Urbanisme  
Durable des Territoires  
51, boulevard St-Exupéry  
CS 30111  
03403 YZEURE Cedex

06 AVR. 2023

RECOMMANDE

R1 AR

YZEURE  
03

04-04-23  
502 L1 043813  
3318 032780

€ R.F.  
LA POSTE

006,15  
HU 264786



RECOMMANDE

AVEC AVIS DE RECEPTION

N° de recommandation :

1A 170 698 0786 0



Pharosal Development

95 Guinand David

40142 rue de la Bédée

75008 PARIS



*Robes*  
D<sup>R</sup>  
L<sup>STE</sup>

**Feuille fixe**

**Ne pas détacher**

**ECOLOgic**  
Priorité neutrale carbone  
laposte.fr/neutralcarbon

Numéro de l'envoi : **1A 170 698 0786 0**

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'envoi : **1A 170 698 0786 0**



**ECOLOgic**  
Priorité neutrale carbone  
laposte.fr/neutralcarbon

Présenté / Avisé le :  
Distribué le :

*06/10/11/23*

SGR2 V26 MSR IH 19-1164508 12-20

Date : PNX : CRBT :

*4/4/10/23*

La Poste - Site au capital de 5 104 851 386 euros - 356 000 000 RCS Paris  
Siège social : 9 RUE DU SOLONEL FERRÉ AIXA - 75019 PARIS

